

**E4A  
TBPA**

**SUJET**

## **TECHNIQUES BANCAIRES PARTICULIERS**

– Documents autorisés : Néant

– Matériel autorisé :

*« Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante. »*

*« Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.*

*...sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices. »*

*Circulaire N°99-186 du 16 novembre 1999 – B.O. N°42 du 25 novembre 1999.*

**Nota : k€ = millier d'€**

***L'annexe IV est à compléter et à rendre avec votre copie***

Code épreuve		Durée : <b>3 H 00</b>	Spécialité : <b>BANQUE</b>	
EXAMEN : <b>BREVET PROFESSIONNEL</b>	SUJET	Coefficient : <b>5</b>	Epreuve : <b>U41</b>	
		SESSION : <b>2007</b>	N° du Sujet : <b>07AE4A</b>	Page : <b>1/13</b>

Vous êtes conseiller(e) de clientèle « Particuliers » à LA BANQUE D'ILE DE FRANCE.

Vous trouverez :

- **annexes I.1 et I.2** : dossier client de Mme BERNIER,
- **annexes I.3 et I.4** : dossier client de M. BERNIER,
- **annexe II** : barème de calcul rapide PEL,
- **annexe III** : barème des prêts immobiliers,
- **annexe IV** : relevés des portefeuilles-titres de M. et Mme BERNIER,
- **annexe V** : barème de l'impôt sur le revenu.

***L'annexe IV est à compléter et à rendre avec votre copie***

► **QUESTION 1** (3 points)

a) 1 point

b) 1 point

c) 1 point

■ **SITUATION**

Monsieur et Madame BERNIER sont clients de votre agence. Ils ont chacun un compte individuel. Lors du rendez-vous du 10 avril 2007, ils vous informent qu'ils souhaitent ouvrir un compte joint et connaître le mode de fonctionnement de celui-ci.

■ **TRAVAIL A EFFECTUER**

- a) *Vous listerez les justificatifs nécessaires pour l'ouverture de ce nouveau compte.*
- b) *Vous indiquerez les documents que vous ferez signer à vos clients, ceux que vous leur remettrez ainsi que les contrôles que vous effectuerez.*
- c) *Vous expliquerez à vos clients les principales caractéristiques de fonctionnement du compte joint. Vous indiquerez le libellé que pourra prendre ce nouveau compte.*

► **QUESTION 2** (6 points)

a) 2,5 points

b) 2,5 points

c) 1 point

■ **SITUATION**

Monsieur et Madame BERNIER vous informent lors de cet entretien de leur projet immobilier. Ils souhaitent acquérir une maison qui deviendra leur résidence principale. La maison est évaluée à 300 000 €. Les frais de notaire sont estimés à 12 700 € et les frais d'agence à 10 000 €.

Ils souhaitent investir toute leur épargne à l'exception de leur CODEVI et de leur contrat d'assurance-vie. La signature chez le notaire est prévue le 10 juillet.

Monsieur BERNIER doit recevoir prochainement une donation de ses parents d'un montant de 20 000 € qu'il utilisera pour le projet.

■ **TRAVAIL A EFFECTUER**

- a) *Déterminez l'apport total des époux BERNIER en calculant au préalable la valorisation du PEL de Madame BERNIER à l'échéance des 4 ans.*
- b) *Établissez le plan de financement du projet immobilier. Déterminez les caractéristiques du ou des prêts à mettre en place (montant, durée, taux, mensualité).*
- c) *Calculez le montant de la première mensualité du prêt en sachant que les clients souhaitent être prélevés le 1er de chaque mois et que la première mensualité sera prélevée le 1er septembre.*

► **QUESTION 3** (5 points)

a) 2,5 points    b) 1,5 points    c) 1 point

■ **SITUATION**

Mme BERNIER, grâce aux conseils avisés de son père, s'est constituée progressivement un portefeuille-titres. Elle s'inquiète de la fiscalité liée à ce dernier d'autant plus qu'elle vient de recevoir son IFU (Imprimé Fiscal Unique) sur lequel sont repris les éléments suivants :

- Revenus des actions ouvrant droit à la réfaction : 786 €
- Produits de placements soumis à prélèvement libératoire : 2 028 €

Par ailleurs, elle souhaiterait connaître l'impact fiscal en cas de cession éventuelle des portefeuilles-titres.

■ **TRAVAIL A EFFECTUER**

- a) *Calculez l'impôt sur le Revenu des époux BERNIER concernant les revenus de l'année 2006 ainsi que l'impact fiscal des placements.*
- b) *Effectuez une évaluation des portefeuilles-titres des époux BERNIER.*
- c) *Calculez l'éventuel coût fiscal de la cession des portefeuilles-titres des époux BERNIER.*

***L'annexe IV est à compléter et à rendre avec votre copie***

► **QUESTION 4** (4 points)

a) 2 points    b) 2 points

■ **SITUATION**

Monsieur BERNIER va recevoir une donation de 20 000 €. Il se demande comment faire fructifier cette somme dans l'attente de la réalisation effective du projet immobilier. Il a entendu parler d'un placement, le PERP, et souhaiterait savoir si ce placement est adéquat.

■ **TRAVAIL A EFFECTUER**

- a) *Vous rappellerez au client les principales caractéristiques du Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP) et lui indiquerez si ce placement répond bien à son attente.*
- b) *Vous citerez les placements bancaires - en donnant leurs principales caractéristiques (plafond, plancher, taux, fiscalité, restrictions) - qui seraient susceptibles de répondre à la préoccupation de M. BERNIER. Vous conseillerez le client pour le placement de cette somme.*

► **QUESTION 5** (2 points)

a) 1 point

b) 1 point

■ **SITUATION**

Vous êtes amené à gérer un ATD (Avis à Tiers Détenteur) pour un montant de 4 320 € concernant un client de votre portefeuille. Le jour de la présentation de l'ATD, la situation bancaire de ce client est la suivante :

* Compte de dépôt :	Solde Débit	:	400 €
	Facilité de Caisse	:	1 000 €
* Comptes d'Épargne :	CODEVI	:	300 €
	PEL	:	2 320 €
* Portefeuille-titres :	Actions	:	5 620 €
	Obligations	:	3 856 €
* Contrat d'Assurance-vie		:	9 865 €
* Présence d'un coffre.		:	oui

■ **TRAVAIL A EFFECTUER**

- Que devez-vous déclarer à l'Administration Fiscale ? Quelle somme sera concernée par l'ATD ?*
- De quelles façons cette somme pourra-t-elle être débloquée (totalement ou partiellement) ?*

**DOSSIER CLIENT : M<sup>me</sup> BERNIER**

<b>Agence :</b>	MELUN
<b>Numéro de compte :</b>	0000691207Q
<b>Type de compte :</b>	Compte de dépôt
<b>Date d'entrée en relation :</b>	09/1997
<b>Autorisation de découvert :</b>	1 000 €

IDENTITÉ	TITULAIRE A	TITULAIRE B
<b>NOM :</b> <b>Prénom :</b> <b>Nom de jeune fille :</b> <b>Date de naissance :</b> <b>Lieu de naissance :</b> <b>Nationalité :</b>	<b>BERNIER</b> Sonia DESJARDIN 17/03/1970 LILLE (59) Française	
<b>DOMICILE</b> <b>Adresse :</b>  <b>Depuis le :</b> <b>Statut :</b> <b>Téléphone :</b> <b>Portable:</b> <b>Courriel</b>	3, Rue Victor Hugo 77000 MELUN 01/02/2004 Locataire 01-60-59-17-10 06-62-88-13-20 s.bernier@wanadoo.fr	
<b>RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX</b> <b>Situation matrimoniale :</b> <b>Régime matrimonial :</b> <b>Personnes à charge :</b>	Mariée Communauté réduite aux acquêts Néant	
<b>SITUATION PROFESSIONNELLE</b> <b>Profession :</b> <b>Employeur :</b> - adresse : - activité : <b>Date d'entrée :</b> <b>Revenus annuels :</b> <b>Autres renseignements :</b>	Chef de cabine AIR FRANCE 95703 ROISSY CDG CEDEX Transport aérien 01/09/1995 35 056 € Frais réels estimés à 8 326 €	

<b>ETAT FCC – BDF :</b>	le 05/09/97 :	néant
<b>ETAT FICP – BDF :</b>	le 05/09/97 :	néant

## DOSSIER CLIENT Mme BERNIER (Suite)

	PRODUIT	SOLDE	ETABLISSEMENT	Titulaire A ou/ B	Cartes Bancaires
<b>COMPTES A VUE</b>	Compte chèques	1 236	BANQUE IDF	A	Cartes bancaires internat.  <b>A</b>
<b>PLACEMENTS</b>	CODEVI	4 600	d°	A	
	CSL	7 700	d°	A	
	PEL	10 200	d°	A	
	CAT	13 800	d°	A	
	Assurance-vie	3 480	GEVIE	A	

<b>Titres</b>	Obligations :	13 998 €	SCPI :	Néant	PEA :	Néant
	Actions :	8 560 €	Forêts :	Néant	Capital-risque :	Néant
	SICAV / FCP :	9 930 €	Bons de capitalisation :	Non	Autres :	Néant

<b>PATRIMOINE IMMOBILIER</b>	Valeur estimative	Libre de charges ?	Propriété de A ou/et B
Désignation – description – adresse			
NEANT			
<b>TOTAL :</b>			

<b>EMPRUNTS</b>							
Organisme prêteur	Objet / nature du prêt	Date de départ	Durée en mois	Capital initial	Capital restant dû	Charges de remboursement	Emprunteur A et/ou B
NEANT							

### OBSERVATIONS :

- PEL ouvert le 15/04/2003 : dépôt initial 3 000 €, versements mensuels 150 €. Les intérêts capitalisés ne sont pas inclus

**DOSSIER CLIENT : M. BERNIER**

<b>Agence :</b>	MELUN
<b>Numéro de compte :</b>	0000692815F
<b>Type de compte :</b>	Compte de dépôt
<b>Date d'entrée en relation :</b>	11/2002
<b>Autorisation de découvert :</b>	1 500 €

IDENTITÉ	TITULAIRE A	TITULAIRE B
NOM :	<b>BERNIER</b>	
Prénom :	David	
Nom de jeune fille :		
Date de naissance :	10/07/1966	
Lieu de naissance :	Fontainebleau (77)	
Nationalité :	Française	
<b>DOMICILE</b>		
Adresse :	3, Rue Victor Hugo 77000 MELUN	
Depuis le :	01/02/2004	
Statut :	Locataire	
Téléphone :	01-60-59-17-10	
Portable:	06-66-85-90-19	
Courriel	<a href="mailto:D.Bernier@wanadoo.fr">D.Bernier@wanadoo.fr</a>	
<b>RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX</b>		
Situation matrimoniale :	Marié	
Régime matrimonial :	Communauté réduite aux acquêts	
Personnes à charge :	Néant	
<b>SITUATION PROFESSIONNELLE</b>		
Profession :	Ingénieur	
Employeur :	PEUGEOT SA	
- adresse :	Boulevard André Citroën 93600 AULNAY SOUS BOIS	
- activité :	Construction automobile	
Date d'entrée :	01/02/1993	
Revenus annuels :	48 859 €	
Autres renseignements :	Néant	

<b>ETAT FCC – BDF :</b>	le 17/11/02 :	néant
<b>ETAT FICP – BDF :</b>	le 17/11/02 :	néant



## DOSSIER CLIENT M. BERNIER (Suite)

	PRODUIT	SOLDE	ETABLISSEMENT	Titulaire A ou/et B	Cartes Bancaires
<b>COMPTES A VUE</b>	Compte chèques	3 456	BANQUE IDF	A	Cartes bancaires internat.
<b>PLACEMENTS</b>	CODEVI	4 600	d°	A	
	CSL	14 900	d°	A	<b>A</b>
	Assurance-Vie	7 385	ASSURVIE	A	

<b>Titres</b>	Obligations :	Néant	SCPI :	Néant	PEA :	Néant
	Actions :	Néant	Forêts :	Néant	Capital-risque :	Néant
	SICAV / FCP :	10 988 €	Bons de capitalisation :	Non	Autres :	Néant

<b>PATRIMOINE IMMOBILIER</b>	Valeur estimative	Libre de charges ?	Propriété de A ou/et B
Désignation – description – adresse			
NEANT			
<b>TOTAL :</b>			

<b>EMPRUNTS</b>							
Organisme prêteur	Objet / nature du prêt	Date de départ	Durée en mois	Capital initial	Capital restant dû	Charges de remboursement	Emprunteur A et/ou B
NEANT							

<b>OBSERVATIONS :</b>	NEANT
-----------------------	-------

**BAREME DE CALCUL RAPIDE  
PLAN EPARGNE LOGEMENT****A. Barème de calcul rapide des intérêts acquis**

PEL : 4,50 % ouverts entre le 01/07/2000 et le 31/07/2003	Intérêts acquis hors prime d'épargne (1) (avant prélèvements sociaux)	
	Plan de 3 ans	Plan de 4 ans
Versement initial de 1 €	0,100 833	0,137 513
Versements mensuels de 1 €	1,829 914	3,278 332

- (1) Prime d'épargne :
- 2/5 des intérêts acquis,
  - réduite de moitié pour les plans clôturés entre 3 et 4 ans,
  - subordonnée à l'obtention d'un prêt épargne logement pour les plans souscrits à compter du 12 décembre 2002.

**B. Barème de calcul des droits à prêts (Prêts à 4,97 % hors assurance)**

Durée du prêt	Montant du prêt à échéances mensuelles pour 1 € d'intérêts acquis	Montant de la mensualité (hors ADI) * pour un prêt de 1 000 €
2 ans	73,7303	43,8088
3 ans	49,5548	29,9082
4 ans	37,2225	22,9660
5 ans	29,7440	18,8073
6 ans	24,7256	16,0402
7 ans	21,1253	14,0683
8 ans	18,4169	12,5935
9 ans	16,3058	11,4500
10 ans	14,6142	10,5384
11 ans	13,2287	9,7954
12 ans	12,0731	9,1790
13 ans	11,0949	8,6598
14 ans	10,2561	8,2170
15 ans	9,5291	7,8353

**Barème de calcul des prêts immobiliers accordés par la banque d'Ile-de-France****BAREME PRET CLASSIQUE****(Mensualités hors assurances pour un montant emprunté de 1 000 €)**

Durée	Taux	Mensualité
7 ans	3,80	13,5769
10 ans	4,00	10,1245
12 ans	4,10	8,8039
15 ans	4,20	7,4975
20 ans	4,50	6,3265

**BAREME ASSURANCE DECES INVALIDITE**

Age à la Souscription	Cotisation mensuelle pour 10 000 € empruntés selon la durée du prêt		
	Inférieure ou égale à 7 ans	Supérieure à 7 ans et inférieure ou égale à 15 ans	Plus de 15 ans
Moins de 36 ans révolus	2,10 €	2,10 €	2,35 €
Entre 36 ans révolus et moins de 55 ans révolus	3,17 €	3,17 €	3,54 €
De 55 ans révolus jusqu'à la veille du 70ème anniversaire	4,29 €	5,26 €	7,24 €

La Banque d'Ile de France n'admet pas d'endettement supérieur à 33 % des revenus.

Les financements sont arrondis au millier d'€.

# ANNEXE IV

(QUESTION 3)

DOCUMENT A COMPLÉTER ET A RENDRE AVEC VOTRE COPIE

## RELEVES DES PORTEFEUILLES-TITRES DE M. ET MME BERNIER

Portefeuille de Monsieur David BERNIER						
VALEURS	Nombre	Coût d'achat moyen	Coût d'achat total	Cours du jour	Valorisation	± values potentielles
Sicav Trésor Court Terme	48	218,74		228,92		
<b>TOTAL</b>						

Portefeuille de Mme Sonia BERNIER						
VALEURS	Nombre	Coût d'achat moyen	Coût d'achat total	Cours du jour	Valorisation	± values potentielles
AIR LIQUIDE FR 0000120073	12	145,50		161,40		
AXA FR0000120688	20	24,38		28,14		
BNP FR0000131104	22	71,35		82,50		
RENAULTFR0000131906	10	81,15		90,15		
TOTALFR0000120271	62	50,50		53,93		
MONECOURTERME FCP	54	179,78		183,90		
<b>TOTAL</b>						

Portefeuille de Mme Sonia BERNIER						
VALEURS	Nombre	Nominal	Cours du jour en %	Coupon couru	Valorisation	± values potentielles
Caisse Nationale de Crédit Agricole 4,00% FR0000186108	3	1.524,50	97,30	2,35		
FRANCE TELECOM 4,60% FR0000583320	5	762,25	102,16	1,67		
OAT 4,25% FR0010112052	5	1.000,00	106,15	3,52		
<b>TOTAL</b>						

Cours fictifs, établis dans un but pédagogique

Afin de simplifier l'exercice, il n'est pas tenu compte des frais de courtage

**BAREME DE L'IMPOT SUR LE REVENU**

Tranche dans laquelle le quotient R/N est compris	Formule de calcul de l'impôt brut	Taux marginal d'imposition
$0 < R/N \leq 5.515$	$I = 0$	0 %
$5.515 < R/N \leq 10.846$	$I = (0,055 \times R) - (303,33 \times N)$	5.5 %
$10.846 < R/N \leq 24.432$	$I = (0,14 \times R) - (1.225,24 \times N)$	14.0 %
$24.432 < R/N \leq 65.559$	$I = (0,30 \times R) - (5.134,36 \times N)$	30.0 %
$65.559 < R/N$	$I = (0,40 \times R) - (11.690,26 \times N)$	40.0 %

I = Impôt brut  
R = Revenu imposable  
N = Nombre de parts